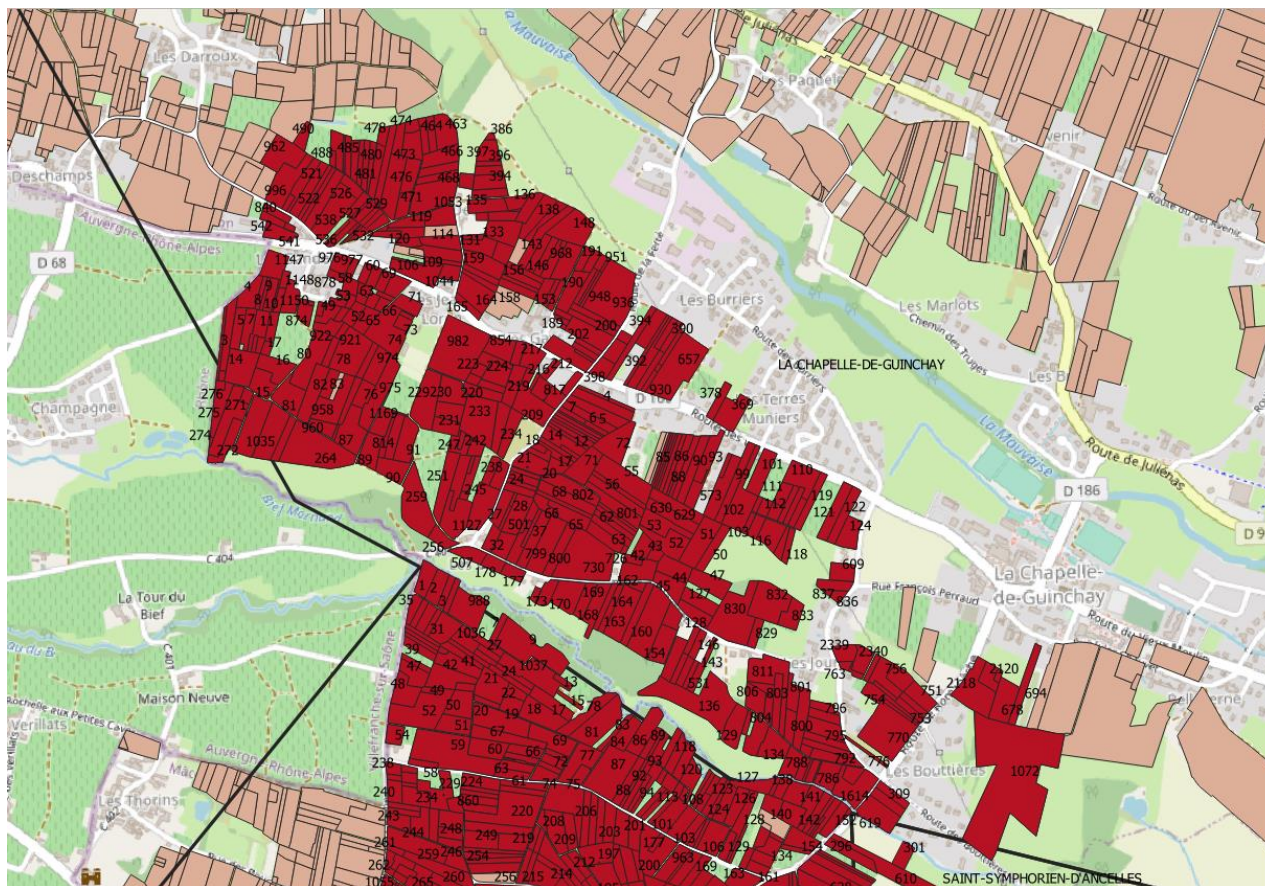


FICHE SECTEUR : LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Zone de traitement :



Zone de traitement—Source DRAAF Bourgogne Franche Comté



Parcelles en zone de traitement obligatoire

	Nombre de traitements obligatoires	Date du 1 ^{er} traitement	Date du 2 ^{ème} traitement	Date du 3 ^{ème} traitement
VITICULTURE CONVENTIONNELLE	2	Entre le 21 et le 28 juin 2021	- 14 jours après le 1^{er} traitement	/
VITICULTURE BIOLOGIQUE	3	Entre le 21 et le 28 juin 2021	- 8 à 10 jours après le 1^{er} traitement	- 8 à 10 jours après le 2^{ème} traitement